

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
RELATIF AU PREAVIS 39 CONCERNANT LA
PARTICIPATION DE LA COMMUNE
D'YVERDON- LES-BAINS A L'AUGMENTATION DU
CAPITAL DE CITE DES BAINS SA

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances, dans sa séance du 19 novembre a analysé le bien fondé de cette demande d'investissement.

M.Rémy Jaquier, syndic, M.Pierre Meyer, responsable des finances et M.Patrick-Louis Duruz, directeur du Centre thermal assistaient à nos travaux. Nous les remercions d'avoir apporté les éclaircissements permettant de mieux cerner cette demande de recapitalisation.

Etabli au début 2004, daté du 15 novembre 2004, le préavis donne la situation financière de l'année 2002 du Centre thermal. La Commission s'est intéressée aux comptes 2003 pour constater que le résultat opérationnel dégage un solde positif de fr 138'000.--. alors que celui de 2002 était négatif.

Vos commissaires n'avaient pas à se prononcer sur la bienfaisance et la nécessité des travaux ayant entraîné ces dépassements de 27% (y.c. les coûts indirects), la surveillance étant du ressort de tk3.

Cet agrandissement répond cependant aux attentes face à la concurrence et la fréquentation en hausse devrait correspondre à celle de 2002 (244'000 entrées au 18.11.04).

Cette augmentation de fr 1'300'000.-- partagée entre des investisseurs privés et la Commune permettrait d'obtenir un taux d'emprunt plus favorable. Le nouveau capital-action se montera à fr 5'230'000.--

Tenant compte que la Commune restera majoritaire après cette augmentation, la Commission des Finances, à l'unanimité moins une abstention vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté.

Pour la Commission des Finances
Roland Favre, président

Yverdon-les-Bains, le 25.11.04